



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 15 avril 2021

**CONSTAT DE LA CARENCE DE LA COPROPRIÉTÉ ROBESPIERRE
DE SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY PAR LE TRIBUNAL JUDICIAIRE**

Dans son jugement du 30 mars 2021, le tribunal judiciaire de Rouen a prononcé l'état de carence de la copropriété Groupe Robespierre, située dans le quartier du Château Blanc à Saint-Étienne-du-Rouvray.

Ce constat de carence rejoint l'analyse partagée par l'État, la Métropole Rouen Normandie et la commune de Saint-Étienne-du-Rouvray, à la suite des études diligentées dans la tentative de sauvegarder la copropriété. Ces études avaient été réalisées avec pour objectif d'établir un plan de rétablissement de la copropriété Robespierre, dans le cadre partenarial de la commission d'élaboration du plan de sauvegarde, installée le 18 avril 2018. Les conclusions de ces études ont conduit le préfet de la Seine-Maritime, préfet de la région Normandie, à saisir le tribunal judiciaire le 6 mai 2020 aux fins d'expertiser la situation de carence de la copropriété Robespierre, en accord avec la Métropole Rouen Normandie et la commune.

Cette décision du juge confirme l'impossibilité du maintien de la copropriété. Elle coïncide avec le démarrage des travaux de démolition de l'immeuble Sorano, sous la maîtrise d'ouvrage de l'établissement public foncier de Normandie (EPFN). Cet immeuble avait été séparé de la copropriété Robespierre dans le cadre d'une procédure d'expropriation en vue de sa démolition, prononcée par le tribunal de grande instance de Rouen le 25 juin 2019. Il avait dû être évacué par décision du Maire de Saint-Étienne-du-Rouvray le 5 septembre 2019 en raison de sa dangerosité. Ce projet d'ampleur, de 11M€, est cofinancé par l'État via l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Région Normandie, l'établissement public foncier de Normandie (EPFN), le Département de la Seine-Maritime, la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray.

Cette copropriété dégradée est identifiée parmi 13 sites nationaux prioritaires dans le cadre du plan national « Initiative Copropriétés ». L'engagement de l'État se poursuivra avec l'aide

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

de l'agence national pour l'habitat (ANAH), pour traiter l'ensemble de la copropriété Robespierre. L'ANAH subventionnera l'opération, jusqu'à hauteur de 80 % du déficit d'opération. Une enveloppe est d'ores-et-déjà réservée à cet effet, pour être engagée en 2021.

Le conseil métropolitain a délibéré le 9 novembre 2020 pour approuver le lancement d'une procédure d'attribution d'une concession d'aménagement en vue du recyclage de la copropriété Robespierre à Saint-Étienne-du-Rouvray, afin de préparer les suites de la décision judiciaire de carence. La sélection est en cours.

Les partenaires seront particulièrement attentifs tout au long du processus à la situation des habitants, à leurs conditions de vie et à leur relogement.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex